

# JANVIER & ASSOCIES

## Evaluer les risques : une étape cruciale de la prévention

L'évaluation des risques professionnels constitue le point de départ indispensable à toute démarche de prévention efficace. Identifier, analyser et hiérarchiser les risques permet de définir les actions de prévention les plus appropriées. Cette évaluation doit être renouvelée régulièrement.

### Première étape : identifier les dangers et analyser les risques

#### Qu'est-ce que cela signifie?

Comment prévenir un danger que l'on ne connaît pas précisément ? Impossible. Une **politique de prévention des risques professionnels** efficace passe nécessairement par l'identification et l'analyse des dangers et des risques professionnels ; c'est l'élément clef de toute démarche préventive.

**Identifier les dangers**, c'est connaître tous les facteurs susceptibles de causer un dommage à la santé des salariés. Il peut s'agir des propriétés ou des capacités intrinsèques d'un équipement, d'un agent chimique ou biologique généré par les activités ou utilisés dans les procédés de fabrication.

**Analyser les risques**, c'est étudier les conditions d'exposition des travailleurs aux dangers et aux facteurs de pénibilité identifiés dans l'entreprise.

#### Comment procéder ?

Pour identifier et analyser les dangers, il faut faire l'état des lieux des installations et des équipements de travail, des méthodes de travail, des lieux de travail (locaux de travail et leurs annexes, aménagement, réaménagement), des substances et préparations chimiques utilisées pour les activités de l'entreprise, des situations de travail (lieu, poste de travail du salarié et degré d'autonomie du salarié à ce poste). **Tous les risques liés à l'activité de l'entreprise doivent être inventoriés sans a priori** (bruit, vibration, chute, écrasement, brûlure, intoxication, etc.), sans oublier les risques psychosociaux.

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes*

*SAS au capital de 350.000 Euros - RCS Paris B 801 475 112*

*123 Rue Salvador Allende – 92000 - Nanterre*

*Tél : (33) 1 47.75.17.17 – Fax : (33) 1 47.75.99.17 – email : janvier.associes@orange.fr*

[www.paris-expert-comptable.fr](http://www.paris-expert-comptable.fr)

# JANVIER & ASSOCIES

*Remarque : L'INRS a développé un outil, sous la forme d'une grille Excel, qui permet aux entreprises de moins de 50 salariés de s'interroger sur la présence ou non des risques psychosociaux en répondant à une quarantaine de questions. Il fournit des clés de compréhension et des pistes d'actions pour les prévenir et aide à l'intégration de ces risques dans le document unique ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).*

Le chef d'entreprise peut utilement s'appuyer sur des indicateurs de dangers et des risques professionnels déjà disponibles : historique des éventuels AT/MP, fiches de poste, liste des salariés soumis à une surveillance médicale renforcée, registre des accidents bénins, DAT, registre des quasi-accidents, registre des absences, rapports de vérification et de contrôle, résultats de mesure et de contrôle, plan d'activité du médecin du travail, registre des observations des représentants du personnel ou des collaborateurs, climat social en général, etc.

*Remarque : Ces sources d'informations doivent être régulièrement mises à jour et, au besoin, complétées. Attention : ces indicateurs constituent un feed-back des actions de prévention. La politique de prévention échoue si elle se focalise sur l'amélioration des statistiques révélées par ses indicateurs et non sur le niveau de risque en tant que tel.*

L'employeur doit également analyser les risques en tenant compte du travail réel (tel qu'il est réalisé par le salarié), par opposition au travail prescrit (tel qu'il devrait être réalisé par le salarié). Cette prise en compte implique de recueillir la vision du terrain et du quotidien des salariés. Lorsque l'écart entre travail réel et travail prescrit est facteur de risque professionnel, il est nécessaire de comprendre pourquoi les salariés s'en écartent et de recueillir leur suggestion pour supprimer cet écart.

*Remarque : Il est contre-productif de menacer de sanctions des salariés qui s'écartent du référentiel prescrit.*

## **Deuxième étape : hiérarchiser les risques identifiés**

Cette étape, essentielle dans le déroulement de l'évaluation des risques, permet de définir les risques et les actions préventives prioritaires. En somme, de définir un plan d'actions cohérent.

Le chef d'entreprise doit classer les risques identifiés afin d'établir un ordre de priorité dans leur traitement.

Pour hiérarchiser les risques, il faut évaluer l'indice de gravité et de fréquence de chacun d'entre eux, en tenant compte du nombre de salariés exposés.

***Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes***

***SAS au capital de 350.000 Euros - RCS Paris B 801 475 112***

***123 Rue Salvador Allende – 92000 - Nanterre***

***Tél : (33) 1 47.75.17.17 – Fax : (33) 1 47.75.99.17 – email : [janvier.associes@orange.fr](mailto:janvier.associes@orange.fr)***

***[www.paris-expert-comptable.fr](http://www.paris-expert-comptable.fr)***

# JANVIER & ASSOCIES

## **Troisième étape : faire une synthèse et proposer des actions**

Les résultats de l'évaluation des risques professionnels doivent faire l'objet d'une synthèse et être retranscrits dans le document unique, document mis à jour régulièrement.

A l'aide de cette synthèse, il faut déterminer les mesures de prévention les plus adaptées de manière à réduire ou, si c'est possible, à supprimer ces risques. En d'autres termes, il faut définir les actions de prévention les plus efficaces (coût/efficacité), ce qui peut impliquer de modifier des processus et d'harmoniser les politiques (ex. : achats et production).

## **Ne jamais oublier d'évaluer ou réévaluer les risques régulièrement**

L'évaluation des risques professionnels doit être mise à jour régulièrement, réalisée à chaque changement de procédés ou de techniques de travail.

C'est un travail permanent et continu, pas un travail exceptionnel et occasionnel. Il requiert donc du temps, de l'implication et la participation de l'ensemble des salariés et des acteurs de la prévention des risques professionnels.

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes*

*SAS au capital de 350.000 Euros - RCS Paris B 801 475 112*

*123 Rue Salvador Allende – 92000 - Nanterre*

*Tél : (33) 1 47.75.17.17 – Fax : (33) 1 47.75.99.17 – email : janvier.associes@orange.fr*

[www.paris-expert-comptable.fr](http://www.paris-expert-comptable.fr)